des Princes Sc. Avril 1717. qu'à ce qu'il vient de lite ; c'est un Sonner que Sonnet de Mr. Martineau de Solleynne, Conseiller hono Mr. Martiraire au Préficial d'Auxerre, & Subdelegné de neau lur Mr. l'Intendance de Bourgogne, fir au premier avis Daguesseau, qu'il éut, de la nomination de Mr Daguesseau Chancelier, à la suprême Charge de Chancelier Ga-de des Garde des Sceaux de France. Quoique Mr. Martineau ne Sceaux de fasse pas sa principale occupation de la Poesse, France, & qu'il donne tout son tems à remplir dignement ses Emplois de Magistrature; il ne laissetoit pas d'être admis & de tenir un rang distingué dans le Conseil du sacré Valon, si Apollon convoquoit une Assemblée generale de ses plus habiles Eleves, quand même celui-ci n'auroit jamais fait que le Sonnet suivant.

J'ai besoin, die Themis, d'un Chef de la Justice,

Dont les sages conseils me servent de flambeau: Dont l'aspect & les mœurs fassent passer le Vice, Et rentrer d'un coup d'œil, la Discorde au tomheau.

Les peuples à l'instant, pour ce sublime Office, Voyant qu'elle jettoit les yeux sur Daguesseaus Ah! Deesse, ont-ils dit, qu'il entre en exercice, Ge Ministre à nos vœux mettra le dernier Sceau.

Les plus grands Magistrats le prennent pour exemple:

De fanoble Maison, la Vertu fait son Temple, Parsa bourbe en croira vous revoir prononcer. Ce choix, reprend Themis hopote la Regence,

Je l'ai vû pour mes droits toû, ours se surpesser. Le poids de son merite, emporte ma BALANCE.

XII. Dans le précedent Journal, on Autre Sena fait mention de la promotion de ce nouveau net jour Mr. & illustre Chancelier, avec quelques Remar Jely de Flus-